

d'un plan national d'assurance comportant l'hospitalisation et les soins médicaux, mais il lui prépare les voies. Depuis 1945, la Division des Etudes sur l'assurance-maladie et la Division des recherches du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social font étudier, par leurs fonctionnaires et par des spécialistes de l'extérieur, des projets de législation sur l'assurance-maladie.

Il faut augmenter sensiblement le nombre des hôpitaux, fortifier et développer toute l'organisation de l'hygiène publique, augmenter considérablement l'effectif du personnel. Mais tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'hygiène et qui veulent préparer les voies à un plan national d'assurance-maladie doivent accueillir avec joie le programme, vaste et hardi, que L'Etat fédéral met actuellement en vigueur. L'adoption éventuelle de l'assurance-maladie dépendra, dans une large mesure, de la sagesse et de l'efficacité avec lesquelles nous auront dépensé les sommes considérables que l'Etat fédéral met en disponibilité.

6. Résultats déjà obtenus au Canada

En évoquant les nombreuses ramifications du Programme National d'Hygiène, en parlant des espoirs qui nous sont désormais permis dans tout le champ de l'hygiène publique au Canada, je n'oublie pas les résultats remarquables déjà obtenus